

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/212...../F/2017 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DES DU CEM TABA.**

- Date de publication : 22 / 5 / 2017
- Date d'ouverture des offres : 20 / 6 / 2017

**1. Objet**

La Commune Bururi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements du CEM TABA.

**Financement du marché**

La Commune Bururi a obtenu de la part du Gouvernement du Burundi un budget d'investissement pour l'exercice 2017 à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC». Une partie de ces sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché. Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé, sont imputables au Budget Général de l'Etat exercice 2017 via FONIC projets d'investissements communaux N0 du litera : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03 tel que précisé dans les DPAO.

**2. Spécification du marché**

- 2.1 La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- 2.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
- 2.3 L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum : 3 mois
- 2.4 Equipements nécessaires (Voir tableau des devis quantitatifs et estimatifs).

**3. Condition de participation**

- 3.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;
- 3.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

**4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

- 4.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune Bururi.**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000Fbu) francs burundais : 50 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000Fbu au compte N° **090 124-01** ouvert à la **BBCI agence de BURURI** au nom de la commune de BURURI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

4.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### **5 Présentation de l'offre**

5.1 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

| <b>Montant de la garantie de soumission en lettre</b> | <b>Montant en chiffre</b> |
|---|---------------------------|
| Cinq cent mille francs Burundais                      | 500 000 FBU               |

**Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.**

Le non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre.

5.2 Les offres doivent être soumises à la **commune de BURURI**.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

### **6 Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **7 Date limite de dépôt des offres**

7.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 20./06...../ 2017 à 10 heures 00 minutes.

7.2 Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **8 Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 20./06...../2017 à 10 heures 30 min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## 9 Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 9.1 Au niveau administratif il faut présenter:

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
4. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR;
5. Le Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF);
6. Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. L'Acte d'engagement.

### 9.2 Au niveau technique :

Les spécifications techniques ;

### 9.3 Au niveau financier il faut présenter :

1. Le bordereau des prix unitaires ;
2. Acte de soumission ;
3. Le délai d'exécution.

Fait à Bururi, le 17/5/2017

NIJIMBERE-NESTOR.

**Administrateur Communal et Personne  
Responsable des Marchés Publics**

